

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/470/2022

Mascara le : 17/11/2022

**Monsieur le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Mascara**

**A Monsieur SAIM MOHAMED - Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à 04, Rue M'hor Driss – Mascara**

Objet : Mise en demeure (Ouverture de chantier)

Référence : Lettre Invitation du 27.10.2022 référencié : AT/DOT29/SDT/DRA/451/2022

Contrat N° : 06 /2021 du 14/04/ 2021

Lieu : Nouveau Pôle Urbain (Site N°02) Mohammadia.

- 1- PROJET : travaux de Distribution réseau urbain en FTTH type ODN**
 - **Bon de commande** : ODN -01-2022 du 06/09/2022 – B.C système N°220347 du 20/09/2022
 - **ODS N°** : 101/22 du 08/09/2022 – Nombre Accès à réaliser = 1151 accès;
- 2 PROJET : travaux pose et raccordement câble FO du réseau FTTH Partie Uplink type ODN**
 - **Bon de commande** : ODN -21-2022 du 06/09/2021 – B.C système N°220348 du 20/09/2022
 - **ODS N°** : 106/22 du 08/09/2022 – Distance pose FO du OLT vers SRO = 6.05 Km.Linéaire;

Votre entreprise détentrice de deux Bons de commande sus visés en objet relatives aux travaux de distribution de réseau câbles urbain en FTTH (partie Distribution) et des travus de pose et raccordement de câble FO (partie Uplink) à MOHAMMADIA Nouveau Pôle Urbain (Site N° 02), est mise en demeure de n'avoir pas encore proceder à l'ouverture du chantier à savoir que les deux projets sont affetés à votre entreprise et dont les Bons de commandes travaux et les ODS de démarrage des travaux sont établis depuis les dates respectivement le 06.09.2022 et le 08 septembre 2022.

Une invitation à été établi par la DOT de Mascara depuis le 27 Octobre 2022, adressée à votre entreprise sur le lieu de votre résidence pour l'ouverture du chantier mai sans aucune manifestation de votre part pour l'ouverture du chantier et le commencement des travaux.

Un retard considérable est enregistré dans l'exécution des deux projets, la Direction Opérationnelle est dans l'obligation de la réalisation des deux projets dans le cadre du plan d'action 2022 et qui devront êtres clôturer avec réception provisoire avant la fin du mois de décembre 2022 (délai de rigueur).

Par conséquent, je vous invite dès la réception de ma présente lettre de rappel (mise en demeure), de proceder à l'ouverture du chantier dans un délai de 48 heures ainsi de mètre tous les moyens nécessaires pour le renforcement du chantier faute de quoi la DOT est contrainte de réaffecter les deux projets sus visés à d'autre entreprises co-contractante avec la DOT Mascara ainsi d'appliquer les clauses du contrat sus visé en référence .

Important et particulièrement signalé .

Signé le DOT de Mascara.



BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (d)
www.algeriatelecom.dz
Email : Contact@algeriatelecom.dz
Tél : +213 (021) 82 38 38
Fax : +213 (021) 82 38 39